



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ligne nouvelle grande vitesse Montpellier Perpignan

Question écrite n° 2160

Texte de la question

Mme Patricia Mirallès attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, quant à la nécessité pour le territoire de l'ex Languedoc-Roussillon de voir se réaliser la ligne grande vitesse nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP), maintes fois ajournée. En effet, ce territoire doit faire face à une pression démographique toujours plus forte, ce dernier ayant triplé sa population en 80 ans. Outre la création d'un maillage ferroviaire plus rationnel et performant qui permettra de limiter les retards récurrents sur les lignes TER et grande vitesse, la mise en place de cette ligne mixte (fret et transport passagers) aura un impact écologique fort en ce qu'elle offrira une alternative aux 3 millions de poids lourds transitant par Le Boulou ainsi qu'aux 14 000 empruntant Montpellier. La création de la ligne nouvelle Montpellier Perpignan constituera par ailleurs le maillon indispensable afin de relier l'Europe du nord à l'Europe du sud, et plus particulièrement à la région catalane, poumon de l'économie ibérique, qui a pour sa part réalisé les infrastructures ferroviaires auxquelles elle s'était engagée aux fins de créer un lien entre les deux pays. Enfin, il convient de noter que le montant de la première phase de la LNMP en fait l'un des projets de création de ligne ferroviaire nouvelle les moins onéreux mais également le plus rentable. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions pour répondre à ce projet incontournable du territoire de l'ex Languedoc-Roussillon.

Texte de la réponse

Le projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) vise à répondre durablement à la demande croissante de mobilité et aux problèmes de congestion actuels sur l'axe ferroviaire unique du Languedoc-Roussillon. Il doit également permettre de créer un service à haute fréquence le long de l'axe littoral et d'assurer la continuité de la grande vitesse ferroviaire entre la France et l'Espagne sur la façade méditerranéenne. Le projet complet représente un investissement de 5,5 Md€ (aux conditions économiques de 2014). La décision ministérielle du 1er février 2017 a acté le principe d'une réalisation phasée de la LNMP en retenant, comme première étape, la liaison mixte fret et voyageurs entre Montpellier et Béziers (1,9 Md€ aux conditions économiques de 2014). Il était également initialement envisagé le lancement de l'enquête publique en 2018. L'avancement de ce projet, dans toutes ses composantes, doit cependant être inscrit dans le contexte des réflexions en cours concernant la planification des grands projets d'infrastructures. Ainsi, le Gouvernement a annoncé, le 1er juillet dernier, une pause de tous les grands projets d'infrastructures de transport. En effet, l'impasse de financement des projets et de l'entretien de nos réseaux s'élève à 10 Md€ pour le seul quinquennat. C'est la raison pour laquelle a été installé, dans le cadre des Assises nationales de la mobilité, le Conseil d'orientation des infrastructures, chargé de proposer au Gouvernement une trajectoire pluriannuelle de financement des infrastructures de transport équilibrée entre recettes et dépenses, réaliste et sincère. Les conclusions de cette démarche devront permettre au Gouvernement de préparer la loi d'orientation sur les mobilités qui sera présentée au Parlement au début de l'année 2018. Le projet LNMP sera examiné dans ce cadre. Dans un contexte de constat largement partagé concernant une saturation effective de la ligne classique, il s'agit d'étudier attentivement en priorité les pistes d'amélioration du réseau existant, tant sur l'exploitation et les services que sur l'infrastructure, afin de répondre

aux attentes immédiates des voyageurs. Il ne s'agit pas pour autant de remettre en cause le projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan et notamment la première phase entre Montpellier et Béziers, mais de l'inscrire dans un calendrier réaliste de réalisation.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Mirallès](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2160

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 octobre 2017](#), page 4963

Réponse publiée au JO le : [9 janvier 2018](#), page 216